



ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

87 rue Raymond Lavigne - 33110 Le Bouscat
05 57 22 24 63 - emm@bouscat.fr - bouscat.fr

COLLÈGE JEAN MOULIN

Rue du Président Ali Chekkal - 33492 Le Bouscat cedex
05 56 08 90 28 - ce.0333108z@ac-bordeaux.fr



2023 2024 | CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES :
COLLÈGE JEAN-MOULIN / ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE



UDEA33

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES SYNDICATS
FÉDÉRALISÉS
fee

Collège
Jean Moulin
Le Bouscat

académie
Bordeaux
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DE LA RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Le Bouscat
ville à vivre
bouscat.fr

PRÉSENTATION DES CHAM

La CHAM offre à des élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, dans le cadre de leur emploi du temps scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

QUI PEUT S'INSCRIRE EN CHAM ?

Depuis la rentrée 2012, ce dispositif concerne les classes 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et s'adresse à tous les élèves quel que soit leur pratique instrumentale.

PÉDAGOGIE ET FONCTIONNEMENT

Afin d'assumer au mieux la charge de travail et conformément aux textes (Bulletin Officiel n°31 du 29-8-2002), un **allègement horaire est prévu** par le collège pour **toutes les classes**.

Ainsi, l'enseignement musical dispensé à ces élèves est spécifique.

Il s'organise de la façon suivante :

COLLÈGE JEAN-MOULIN

- ▶ **2h00** : Chant, activités collectives, découverte des instruments et des compositeurs, histoire des arts
- ▶ **0h45** : Chant collectif => chorale (enseignement facultatif de chant choral)

ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

- ▶ **1h00 à 1h30** : Formation musicale
- ▶ **0h30 ou 0h45** : Pratique instrumentale individuelle
- ▶ **1h00** : Pratique collective

Soit au total : 5h15 ou 6h d'enseignement par semaine

ENGAGEMENT

Dans le cadre de ce cursus spécifique et adapté, les élèves devront bien sûr fournir un travail personnel régulier et quotidien.

Ils s'engageront dans ce dispositif jusqu'à la fin de leurs études au collège (fin du cycle 4).

CANDIDATURE ET RECRUTEMENT

▶ Dépôt des candidatures :

Date limite **le vendredi 7 avril 2023**.

Adresser au **collège Jean Moulin** la fiche de renseignement dûment complétée qui sera soit :

- Remise aux élèves de CM2 à l'école de secteur ;
- Téléchargeable sur le site du collège <http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-jean-moulin-bouscat/>

Ou sur le site Bouscat.fr (demarches/inscriptions-services-et-activites/ecole-de-musique)

Les candidats recevront une convocation indiquant le jour et l'horaire de passage devant la Commission de recrutement.

▶ Commission de recrutement à l'école de musique le mardi 2 et le jeudi 4 mai 2023

- **Lors de l'entretien les élèves convoqués** devront expliquer leur motivation à faire de la musique dans le cadre de la CHAM :
 - Pour les élèves musiciens : justifier du niveau d'instrument ou de chant et expliquer son projet ;
 - Pour les élèves débutants : préciser son choix de pratique individuel (instrument ou chant) et expliquer son projet.
- **Ils participeront également à un cours de pratique collective.**

